

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 9 janvier 2017 à 19 h.

« Rien n'est petit pour un grand esprit. »

– Arthur Conan Doyle

N° 2314

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 9 janvier 2017** à 19 h et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Aucune

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 9 janvier 2017 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Notre-Dame-des-Mères – Demande d'aide financière
 - 5.2 L'Association pulmonaire du Québec – Soutien à la campagne contre le radon
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Mandat de gestion de documents – HB archivistes
 - 6.1.2 Infotech/Sygem – Schat de modules complémentaires
 - 6.1.3 Procédures légales en recouvrement pour défaut de paiement de taxes 2015
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Club de Motoneigistes Harfangs des Neiges- Certificat de conformité
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Modification panneau contrôle de l'eau potable
 - 6.4.2 Carnaval – Demande financière
 - 6.5 Ressources humaines
 - 6.5.1 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
 - 6.5.2 Adhésion 2017 Combeq – Inspecteur municipal
 - 6.5.3 Entretien et mise à jour site Web-frais annuel
 - 6.5.4 Nominations – Secrétaires administratives
 - 6.6 Sécurité publique
 - 6.6.1 Achats prévus Service incendie
 - 6.7 Voirie
7. Remise des rapports des officiers municipaux
8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation au 31 décembre 2016
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence
 - 8.3 Liste des déboursés
9. Autres sujets
10. Avis de motion
 - 10.1 Règlement N° 532 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

- 10.2 Règlement N° 533 modifiant Règlement N°460 zonage
- 11. Règlements
- 12. Invitations
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-001

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture des procès-verbaux est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-002

D'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2016 tel que rédigé.

D'adopter le procès-verbal du 12 décembre 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 décembre 2016.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Notre-Dame-des-Mères – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE les sommes allouées aux subventions d'organismes communautaires de la municipalité est restreint et suffit à peine à la demande;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que les subventions aux organismes communautaires soient destinées aux organismes de notre territoire sauf si le service n'y était pas disponible.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-003

De ne pas octroyer d'aide financière aux Loisirs de Notre-Dame-des-Mères pour ces raisons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 L'Association pulmonaire du Québec – Soutien à la campagne contre le radon

ATTENDU QUE l'Association pulmonaire du Québec invite les municipalités du Québec à s'engager dans la Campagne contre le radon;

ATTENDU QU'il n'y a pas de frais rattaché à cette campagne;

Il est proposé par Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-004

DE soutenir la campagne avec notre propre matériel et nos propres ressources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Mandat de gestion de documents – HB archivistes

ATTENDU QUE HB Archivistes S.E.N.C. a déjà entamé l'archivage des documents municipaux et ce, de façon satisfaisante;

ATTENDU QUE HB Archivistes S.E.N.C. a transmis une soumission pour des services pour 2017;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-005

DE réserver un budget de 2000 \$ (plus taxes) en 2017 pour l'archivage des documents municipaux et de faire affaire avec HB Archivistes S.E.N.C. et de mandater la directrice générale pour cédule le mandat selon les besoins organisationnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 Infotech/Sygem – achat de modules complémentaires

ATTENDU QUE Infotech, fournisseur du logiciel comptable de la municipalité, offre des modules complémentaires qui seraient utiles pour la gestion de la municipalité;

ATTENDU QUE l'achat des modules a été prévu au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-006

QUE la Municipalité de Stoke achète les modules supplémentaires suivants auprès du fournisseur informatique Infotech Développement, au moment où la directrice générale le jugera opportun :

- Dépôt direct fournisseurs 600 \$ plus taxes;
- Plaintes et requêtes 2 700 \$ (4 licences, formation incluse) plus taxes;
- Ajout d'un écran pour directeur des travaux publics 400 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.3 Procédures légales en recouvrement pour défaut de paiement de taxes 2015

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu de la part de la directrice et secrétaire trésorière une liste préliminaire des immeubles ayant un solde de taxes pour 2015 et 2016.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-007

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à envoyer un état de compte aux propriétaires d'immeubles ayant un solde de taxes municipales impayés et d'entreprendre, s'il y a lieu, les procédures légales en recouvrement pour défaut de paiement des taxes selon la liste soumise et la réponse des propriétaires concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Club de Motoneigistes Harfangs des Neiges- Certificat de conformité

ATTENDU QUE le Club de Motoneigistes Harfangs des Neiges a transmis une demande de certificat de conformité afin d'emprunter ou traverser certaines voie publiques au cours de la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE les passages demandés sont : le chemin Pinard, le chemin Côté, la rue Champêtre, le 5^e Rang Est, le 4^e Rang Est et le 3^e Rang Est.

ATTENDU QUE ces passages ne peuvent être modifiés sans autorisation préalable par la municipalité.

Rés. 2017-008

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

D'autoriser le Club de Motoneigistes Harfangs des Neiges à emprunter les voies publiques telles que demandées pour la saison 2016-2017, aux mêmes conditions usuelles concernant les assurances et la signalisation, entre autres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 *Modification panneau contrôle de l'eau potable*

ATTENDU QU'il serait important d'apporter une modification au panneau de contrôle des pompes et transformateur au bâtiment de l'eau potable pour en assurer un meilleur fonctionnement.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-009

D'autoriser la modification par l'ajout de jeux de fusibles pour la protection indépendant des pompes et du transformateur pour la somme de 600 \$ maximum avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.2 *Carnaval – Demande financière*

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-010

QUE la Municipalité de Stoke accorde une somme de deux mille dollars (2 000\$) comme aide financière pour l'organisation et le déroulement du Carnaval d'hiver de Stoke édition 2017 et d'en faire la promotion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Ressources humaines

6.5.1 *Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil*

En vertu de l'article 360.2 de la LERMQ, tous les membres du conseil ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires. Un rapport de ce dépôt sera transmis au MAMOT, si requis, par la secrétaire-trésorière.

6.5.2 *Adhésion 2017 Combeq – Inspecteur municipal*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-011

QUE la municipalité de Stoke renouvelle l'adhésion de l'inspecteur auprès de la Combeq pour la somme de 350 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.3 *Entretien et mise à jour site Web-frais annuel*

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services de Madame Lucy Gagné ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-012

DE mandater Madame Lucy Gagné pour l'entretien et la mise à jour du site Internet de la municipalité pour l'année 2017, pour la somme de 2 880 \$.

Un votre contre et 5 pour

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.4 *Nominations – Secrétaires administratives*

ATTENDU QUE le poste à l'essai de secrétaire administrative-comptabilité permanent temps partiel a été ouvert et affiché à l'interne;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire administrative-réception permanent temps plein devenu vacant a été ouvert et affiché à l'interne;

ATTENDU QUE des employés ont soumis leur candidature à ces postes et que ces candidatures ont été retenues;

Il est proposé par la conseillère Lucy Gauthier et résolu :

Rés. 2017-013

DE nommer Madame Marilyn Perron à titre de secrétaire administrative-comptabilité permanent temps partiel, effectif dès maintenant.

DE nommer Madame Nathalie Stratford à titre de secrétaire administrative-réception permanent temps plein, effectif dès maintenant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Sécurité publique

6.6.1 Achats prévus - Service incendie

ATTENDU QUE ces achats pour le Service incendie de Stoke avaient été prévus au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-014

D'accepter les achats suivants pour le service incendie :

5 boyaux de 1 po $\frac{3}{4}$ de 50 pi : 685 \$ plus taxes

5 boyaux de 2 po $\frac{1}{2}$ de 50 pi : 995 \$ plus taxes

25 cagoules en Nomex : 300 \$ plus taxes

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Voirie

7. Remise des rapports des officiers municipaux

Les différents rapports directeur du Service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation au 31 décembre 2016

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence

Le conseil confirme le dépôt du rapport mensuel des délégations de compétences des fonctionnaires municipaux autorisés. Ces déboursés ont été faits conformément au Règlement N° 521 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

8.3 Liste des déboursés

La directrice générale dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} décembre 2016 au 7 janvier 2017 pour un montant totalisant 221 186,59 \$ incluant les salaires.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-015

D'adopter la liste des déboursés telle que soumise et d'autoriser la directrice générale à faire les paiements à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

10. Avis de motion

10.1 Règlement N° 532 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Paquin, qu'à une séance ultérieure sera adopté le Règlement N° 532 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

10.2 Règlement N ° 533 modifiant Règlement N° 460 zonage

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Paquin qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement N° 533 modifiant le Règlement 460 de zonage.

11. Règlements

12. Invitations

13. Varia

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée à 19 h 26.

Rés. 2017-016

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire

Adopté